Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10I-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, mardi 27 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Qui ont pris part au vote : 26

Date de convocation : par voie dématérialisée mardi 20 octobre 2026
Affichage et publication : mardi 20 octobre 2026

PRESENTS : Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Cécile **LE HIR**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur André **MALBEC**, Monsieur François **ROUSSEL**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Marie **COPPENS**, Monsieur Jacques **BEYRAND**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur Serge **GRAND**, Madame Roselyne **SOUR**, Madame Anne-Sophie **PORQUEZ**, Madame Anne-Laure **FRAISSE**, Madame Marie-Lise **LEVET**, Monsieur Zachary **GASSERT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Frédéric **CHASSIN**.

ABSENTS EXCUSES - PROCURATIONS : Monsieur Laurent **DEVERLANGES** à Monsieur Jean-Philippe **REMY,** Madame Isabelle **MORTET** à Madame Géraldine **JAHAN**, Madame Marie-Laure **DUBOS** à Monsieur André **MALBEC**, Monsieur Cédric **LAFON** à Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Antoine **BARSBY** à Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur François **ROUSSEL**.

ABSENTS : Monsieur César Serge **CADARE**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Invité(s) : Madame Julie OTTOBON, responsable administrative et financière.

Madame Géraldine JAHAN a été désignée secrétaire de séance

2026_27_10. I	**DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL N°2 – PROJET DU POLE DE SANTE – ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER RUE MAJORAL FOURNIER**

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10I-DE

Par délibération n°2026_06_05.VII du 5 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de l'ensemble immobilier situé rue Majoral Fournier, cadastré section AM n°713, 711, 561, 560 et 562, pour un montant de 350 000 €, en vue de la création d'un pôle de santé.

Les frais d'acte et frais annexes, à la charge de la commune, sont estimés à 5 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, ces frais sont intégrés au coût d'acquisition du bien et imputés au même compte, soit un coût global de 355 000 €.

L'ensemble immobilier comprenant des locaux actuellement loués à des professionnels de santé, générant un revenu locatif annuel de 24 600 €, il relève de la catégorie des immeubles de rapport.

Cette opération n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2026, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires en section d'investissement. Son financement est assuré par l'emprunt que le Conseil Municipal a autorisé par la délibération précitée, à hauteur de la part correspondant à l'acquisition et aux frais annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adoption de la décision modificative n°2 au budget principal communal telle qu'exposée ci-dessous :

Décision modificative n°2 au budget principal communal					
Chapitre	**Article**	**Intitulé**	**Budget primitif**	**DM**	**Budget voté**
Section d'investissement - Recettes					
16	**1641**	**Emprunts en cours**	**355 000,00 €**	**+ 355 000,00 €**	**355 000,00 €**
Section d'investissement - Dépenses					
21	**21321**	**Immeubles de rapport**	**355 000,00 €**	**+ 355 000,00 €**	**355 000,00 €**
Total :				**0 €**	

Délibération adoptée à : ☒ à l'unanimité, ☐ à la majorité : pour, contre, abstention,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

A NEUVIC, le 28 octobre 2026.

Reçu en Préfecture le

Publication le

Notification le

Le Maire,

MAIRIE de NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Géraldine JAHAN

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10II-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, mardi 27 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Qui ont pris part au vote : 26

Date de convocation : par voie dématérialisée mardi 20 octobre 2026
Affichage et publication : mardi 20 octobre 2026

PRESENTS : Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Cécile **LE HIR**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur André **MALBEC**, Monsieur François **ROUSSEL**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Marie **COPPENS**, Monsieur Jacques **BEYRAND**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur Serge **GRAND**, Madame Roselyne **SOUR**, Madame Anne-Sophie **PORQUEZ**, Madame Anne-Laure **FRAISSE**, Madame Marie-Lise **LEVET**, Monsieur Zachary **GASSERT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Frédéric **CHASSIN**.

ABSENTS EXCUSES - PROCURATIONS : Monsieur Laurent **DEVERLANGES** à Monsieur Jean-Philippe **REMY,** Madame Isabelle **MORTET** à Madame Géraldine **JAHAN**, Madame Marie-Laure **DUBOS** à Monsieur André **MALBEC**, Monsieur Cédric **LAFON** à Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Antoine **BARSBY** à Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur François **ROUSSEL**.

ABSENTS : Monsieur César Serge **CADARE**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Invité(s) : Madame Julie OTTOBON, responsable administrative et financière.

Madame Géraldine JAHAN a été désignée secrétaire de séance

2026_27_10. II	**DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT N°1 – REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10II-DE

Depuis le 1er janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau a remplacé la redevance pour modernisation des réseaux de collecte par une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. La collectivité compétente en est désormais elle-même redevable et doit la répercuter sur l'ensemble des usagers du service, sous la forme d'un supplément de prix individualisé sur la facture d'assainissement. Pour l'année d'activité 2025, le coefficient de modulation a été fixé de manière uniforme à 0,3 pour tous les systèmes d'assainissement.

La commune a reçu de l'Agence de l'eau un avis des sommes à payer d'un montant de 17 585 € au titre de l'année 2025. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif 2026 du budget annexe assainissement, il convient d'ouvrir les crédits correspondants au chapitre 011.

Cette dépense est équilibrée par une inscription équivalente en recettes au titre de la redevance d'assainissement collectif, qui intègre la contre-valeur de la redevance de performance répercutée sur les usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adoption de la décision modificative n°1 au budget annexe assainissement telle qu'exposée ci-dessous :

Décision modificative n°1 au budget annexe assainissement					
Chapitre	Article	Intitulé	Budget primitif	DM	Budget voté
Section d'investissement - Recettes					
70	70611	Redevance d'assainissement collectif	224 576,65 €	+ 17 585,00 €	242 161,65 €
Section d'investissement - Dépenses					
011	63713	Redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	0,00 €	+ 17 585,00 €	17 585,00 €
		Total :		0 €	

Délibération adoptée à : ☒ à l'unanimité, ☐ à la majorité : pour, contre, abstention,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

A NEUVIC, le 28 octobre 2026.

Reçu en Préfecture le

Publication le

Notification le

Le Maire,

MAIRIE de NEUVIC * 24190 (Dordogne) *

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Géraldine JAHAN

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10III-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, mardi 27 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Qui ont pris part au vote : 26

Date de convocation : par voie dématérialisée mardi 20 octobre 2026
Affichage et publication : mardi 20 octobre 2026

PRESENTS : Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Cécile **LE HIR**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur André **MALBEC**, Monsieur François **ROUSSEL**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Marie **COPPENS**, Monsieur Jacques **BEYRAND**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur Serge **GRAND**, Madame Roselyne **SOUR**, Madame Anne-Sophie **PORQUEZ**, Madame Anne-Laure **FRAISSE**, Madame Marie-Lise **LEVET**, Monsieur Zachary **GASSERT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Frédéric **CHASSIN**.

ABSENTS EXCUSES - PROCURATIONS : Monsieur Laurent **DEVERLANGES** à Monsieur Jean-Philippe **REMY,** Madame Isabelle **MORTET** à Madame Géraldine **JAHAN**, Madame Marie-Laure **DUBOS** à Monsieur André **MALBEC**, Monsieur Cédric **LAFON** à Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Antoine **BARSBY** à Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur François **ROUSSEL**.

ABSENTS : Monsieur César Serge **CADARE**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Invité(s) : Madame Julie OTTOBON, responsable administrative et financière.

Madame Géraldine JAHAN a été désignée secrétaire de séance

2026_27_10. III	**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'EMPLOIS**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10III-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.313-4,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le tableau des emplois de la commune,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'assurer la continuité et la stabilité du fonctionnement du service administratif (accueil, secrétariat, état civil, urbanisme, comptabilité) et compte tenu du volume des missions assurées par ce service, il convient de renforcer durablement ses effectifs et de garantir la polyvalence et la suppléance entre agents sur l'ensemble de ces missions par la création d'un emploi permanent de secrétaire polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***Décide de créer, à compter du 1er novembre 2026, un emploi permanent de secrétaire polyvalente au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe (catégorie C, filière administrative), à temps complet (35/35e) ;***
- ***Adopte le tableau des emplois ainsi modifié, tel que présenté ci-dessous ;***

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10III-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS		
Emplois	**Nombre**	**Grade autorisé par l'organe délibérant**
Service administratif		
Directeur général des services	**1**	Attaché
Assistant de direction	**1**	Rédacteur principal 2ème classe
Secrétaire polyvalente	**2**	Adjoint administratif principal 1ère classe
Secrétaire polyvalente	**1**	Adjoint administratif principal 2ème classe
Secrétaire polyvalente	**2**	Adjoint administratif
Pré-instructeur des autorisations d'urbanisme	**1**	Adjoint administratif
	8	
Service Technique		
Directeur des services techniques	**1**	Technicien Principal 1ère classe
Agent polyvalent	**1**	Agent de Maîtrise principal
Agent polyvalent	**3**	Adjoint technique Principal 1ème classe
Agent de voirie	**2**	Adjoint technique Principal 2ème classe
Agent polyvalent	**2**	Adjoint technique
Conducteur	**2**	Adjoint technique
	11	
Service culturel		
Responsable Fab Lab et spectacles - régisseur	**1**	Animateur principal 1ère classe
Responsable médiation culturelle et numérique – référente Micro-Folie	**1**	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe
Assistant - animateur	**1**	Adjoint administratif
Agent de bibliothèque	**2**	Adjoint du patrimoine principal 1ème classe
	5	
Service Ecole maternelle		
ATSEM	**1**	Adjoint technique principal 2ème classe
	1	
Service entretien des locaux, mairie, salles communales		
Agent d'entretien	**1**	Adjoint technique principal 2ème classe 30/35ème
Agent d'entretien	**1**	Adjoint technique 26h par semaine
Agent d'entretien	**2**	Adjoint technique 17h30 par semaine
	4	

Délibération adoptée à : ☒ à l'unanimité, ☐ à la majorité : pour, contre, abstention,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

A NEUVIC, le 28 octobre 2026.

Reçu en Préfecture le

Publication le

Notification le

Le Maire,

Paulette DOYOTTE

MAIRIE de NEUVIC 24190 (Dordogne)

La secrétaire de séance,

Géraldine JAHAN

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10IV-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, mardi 27 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Qui ont pris part au vote : 26

Date de convocation : par voie dématérialisée mardi 20 octobre 2026
Affichage et publication : mardi 20 octobre 2026

PRESENTS : Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Cécile **LE HIR**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur André **MALBEC**, Monsieur François **ROUSSEL**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Marie **COPPENS**, Monsieur Jacques **BEYRAND**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur Serge **GRAND**, Madame Roselyne **SOUR**, Madame Anne-Sophie **PORQUEZ**, Madame Anne-Laure **FRAISSE**, Madame Marie-Lise **LEVET**, Monsieur Zachary **GASSERT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Frédéric **CHASSIN**.

ABSENTS EXCUSES - PROCURATIONS : Monsieur Laurent **DEVERLANGES** à Monsieur Jean-Philippe **REMY,** Madame Isabelle **MORTET** à Madame Géraldine **JAHAN**, Madame Marie-Laure **DUBOS** à Monsieur André **MALBEC**, Monsieur Cédric **LAFON** à Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Antoine **BARSBY** à Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur François **ROUSSEL**.

ABSENTS : Monsieur César Serge **CADARE**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Invité(s) : Madame Julie OTTOBON, responsable administrative et financière.

Madame Géraldine JAHAN a été désignée secrétaire de séance

2026_27_10. IV	**REVERSEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIERE « SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE » PERÇUE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10IV-DE

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a instauré le service public de la petite enfance et désigné les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Elle a prévu un accompagnement financier de l'État destiné à compenser les charges résultant de l'exercice de ces nouvelles compétences.

En application de la loi de finances pour 2025, cette compensation a été attribuée pour les années 2025 et 2026 aux seules communes de plus de 3 500 habitants, y compris lorsqu'elles avaient transféré la compétence à leur établissement public de coopération intercommunale.

À ce titre, la commune de Neuvic a perçu au mois de juillet 2026 une somme de 28 459,38 € au titre de l'année 2025.

Or, la compétence petite enfance est exercée par la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS), qui assure l'ensemble des services correspondants et en supporte les charges.

La loi n° 2026-442 du 4 juin 2026 a par ailleurs modifié ce dispositif afin que, à compter du 1er janvier 2027, l'accompagnement financier de l'État puisse bénéficier directement aux EPCI et syndicats mixtes auxquels la compétence a été transférée.

Afin de garantir la neutralité financière du transfert de compétence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***Approuve le principe du reversement à la Communauté de Communes Isle Vern Salembre de la compensation financière « service public de la petite enfance » perçue par la commune ;***
- ***Fixe le montant de ce reversement à 28 459,38 € au titre de l'année 2025 ;***
- ***Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

Délibération adoptée à : ☒ à l'unanimité, ☐ à la majorité : pour, contre, abstention,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

A NEUVIC, le 28 octobre 2026.

Reçu en Préfecture le

Publication le

Notification le

Le Maire,

MAIRIE de NEUVIC (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Géraldine JAHAN

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10V-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, mardi 27 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Qui ont pris part au vote : 26

Date de convocation : par voie dématérialisée mardi 20 octobre 2026
Affichage et publication : mardi 20 octobre 2026

PRESENTS : Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Cécile **LE HIR**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur André **MALBEC**, Monsieur François **ROUSSEL**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Marie **COPPENS**, Monsieur Jacques **BEYRAND**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur Serge **GRAND**, Madame Roselyne **SOUR**, Madame Anne-Sophie **PORQUEZ**, Madame Anne-Laure **FRAISSE**, Madame Marie-Lise **LEVET**, Monsieur Zachary **GASSERT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Frédéric **CHASSIN**.

ABSENTS EXCUSES - PROCURATIONS : Monsieur Laurent **DEVERLANGES** à Monsieur Jean-Philippe **REMY,** Madame Isabelle **MORTET** à Madame Géraldine **JAHAN**, Madame Marie-Laure **DUBOS** à Monsieur André **MALBEC**, Monsieur Cédric **LAFON** à Madame Paulette **DOYOTTE**, Monsieur Antoine **BARSBY** à Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur François **ROUSSEL**.

ABSENTS : Monsieur César Serge **CADARE**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Invité(s) : Madame Julie OTTOBON, responsable administrative et financière.

Madame Géraldine JAHAN a été désignée secrétaire de séance

2026_27_10. V	**PRESENTATION DU RAPPORT DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE – SMDE24**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20261027-2026_27_10V-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-39, L.5211-41, L.2224-5, L.1411-13 et L.1413-1 ;

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT ;

Considérant le rapport annuel d'activités pour l'année 2025 du SMDE 24 présenté (*annexe 1*) ;

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante de chaque commune membre et qu'il est public, conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, afin d'informer les usagers du service ;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2025 du SMDE 24 et précise que ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

A NEUVIC, le 28 octobre 2026.

Reçu en Préfecture le

Publication le

Notification le

Le Maire,

MAIRIE de NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Géraldine JAHAN